



Union interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.



146^e ASSEMBLÉE DE L'UIP
المنامة، البحرين
MANAMA, BAHREÏN
11-15 MARS 2023 - ١١-١٥ مارس ٢٠٢٣

146^e Assemblée de l'UIP

Manama (11-15 mars 2023)

Forum des femmes parlementaires
Point 4

FEM/35/4.Inf-1
6 février 2023

Contribution aux travaux de la 146^e Assemblée dans une perspective de genre

Samedi 11 mars 2023, 11 h 30-13 h 00

I. Modalités du débat

Les participants seront invités à examiner le projet de résolution à l'ordre du jour de la 146^e Assemblée, qui s'intitule *Cyberattaques et cybercriminalité : les nouveaux risques pour la sécurité mondiale* (Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale). Les participants examineront le projet de résolution dans une perspective de genre et formuleront des recommandations sur les amendements que le Forum des femmes parlementaires présentera à la Commission.

Après une brève présentation sur le projet de résolution, le Forum l'examinera en séance plénière. Sur la recommandation de son Bureau, le Forum désignera une rapporteure, qui, plus tard dans l'après-midi, présentera au Forum une série de recommandations sur la base du débat.

II. Objet du débat

Le débat portera sur les principaux aspects du projet de résolution qui ont trait au genre.

Alors qu'Internet et les technologies ont progressé et sont devenus partie intégrante de notre vie quotidienne, des études montrent que les femmes et les filles sont touchées de manière disproportionnée par les cyberattaques et les cybercrimes.

La cyberviolence visant les femmes s'inscrit souvent dans le prolongement de la violence dont sont victimes les femmes et les filles hors ligne. Une étude a révélé que 38 % des femmes ont elles-mêmes subi une forme de cyberviolence et que 85 % des femmes ont été témoins d'actes de violence en ligne à l'égard d'autres femmes¹. Il existe de nombreuses formes de cyberviolence, notamment la traque en ligne, la diffusion non consensuelle d'images intimes, la sextorsion, les menaces de violence, le harcèlement sexuel en ligne et le discours de haine misogyne.

Les femmes les plus exposées à la cyberviolence sont celles qui sont actives en politique, les journalistes, les militantes – en particulier celles qui luttent pour les droits de l'homme –, les femmes qui ont des identités croisées et, d'une manière générale, les jeunes femmes et les filles. De plus, les femmes et les filles sont bien plus souvent victimes de la traite facilitée par les technologies et de l'exploitation et des abus sexuels en ligne à l'égard des enfants.

La cyberviolence et la violence sexiste facilitée par les technologies ont les mêmes causes profondes et les mêmes facteurs que leurs formes hors ligne, notamment l'inégalité structurelle entre les sexes, des normes culturelles et sociales profondément ancrées, et des modèles de masculinité néfastes². En outre, les lois ne tiennent pas compte des caractéristiques spécifiques des espaces numériques qui créent un environnement propice à la violence sexiste. On constate également que les victimes/survivantes sont

¹ onlineviolencewomen.eu.com

² www.unwomen.org/en/digital-library/publications/2022/10/accelerating-efforts-to-tackle-online-and-technology-facilitated-violence-against-women-and-girls

souvent confrontées à des difficultés lorsqu'elles cherchent à accéder à la justice et lorsque des enquêtes et poursuites sont engagées à la suite de cybercrimes commis à leur encontre.

Victimes de la fracture numérique entre les sexes, les femmes n'accèdent pas à Internet et aux technologies de l'information et de la communication sur un pied d'égalité avec les hommes. Elles sont donc moins au fait des technologies numériques et peuvent également être plus exposées à d'autres types de cybercrimes tels que l'usurpation d'identité et la fraude bancaire. Aussi, l'accès et la formation au numérique sont essentiels si l'on veut réduire le désavantage que subissent les femmes en raison de la fracture numérique. Un autre facteur est l'absence d'une perspective de genre dans les stratégies de cyberdéfense et de protection. L'intelligence artificielle joue un rôle de plus en plus important dans la détection et la prévention de la cybercriminalité, ce qui soulève une question majeure : les algorithmes sont-ils développés dans une perspective de genre ?

Enfin, il est important de relever que seuls 25 % des experts en cybersécurité dans le monde sont des femmes³. Cette statistique souligne la nécessité d'associer davantage de femmes à l'élaboration et à la mise en œuvre de stratégies de prévention et de systèmes de cyberdéfense qui tiennent compte de leurs besoins et y répondent.

Les parlementaires peuvent prévenir et combattre les cyberattaques et les cybercrimes contre les femmes et les filles à la faveur d'une législation solide et correctement appliquée. À cet effet, ils doivent renforcer leurs connaissances et leur compréhension de la nature des cybercrimes, et notamment des manières différentes dont ceux-ci ciblent et touchent les femmes/filles et les hommes/garçons⁴. Les parlementaires peuvent également veiller à ce qu'une stratégie globale de prévention de la cybercriminalité soit mise en œuvre dans leur pays et que les efforts de prévention tiennent compte du fait que les femmes et les filles sont plus susceptibles d'être ciblées par certains types de cybercrimes et d'en être victimes⁵.

Les questions qui serviront de fil rouge au débat seront notamment les suivantes :

- En quoi les cyberattaques et les cybercrimes ciblent-ils et touchent-ils différemment les femmes/filles et les hommes/garçons ?
- Comment les lois et les politiques peuvent-elles mieux combattre les cyberattaques et les cybercrimes contre les femmes et les filles ?
- Quelles sont les bonnes pratiques en matière de prévention de la cybercriminalité dirigée contre les femmes et les filles ?
- Comment les parlements et les parlementaires peuvent-ils promouvoir le rôle des femmes, notamment des chercheuses travaillant sur les systèmes de cyberdéfense, dans la lutte contre les cyberattaques et les cybercrimes ?

³ impactotic.co/fr/por-que-las-mujeres-son-mas-victimas-de-los-ciberdelitos-que-los-hombres

⁴ www.coe.int/fr/web/international-conference-women-cybercrime

⁵ *Ibid.*